



Information sexualité 3e

publié le 16/01/2015

Le CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE d'Angoulême (8 r Léonard Jarraud, 16000 ANGOULEME

Tel : 05 16 09 76 95) interviendra lundi 19 janvier pour les 3 classes de 3e selon le planning suivant :

- ▶ 09h15/10h45 : 3A
- ▶ 10h45/12h15 : 3B
- ▶ 13h30/15h : 3C

Cette séance se place dans le cadre du "Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté". Ces heures d'éducation à la sexualité, sont obligatoires pour les collégiens, à raison de trois séances par niveau.

Extrait de la page d'Eduscol [↗](#)

Au collège et au lycée, les trois séances prévues par la loi doivent être conçues et organisées en articulation avec les enseignements. Les programmes des différentes disciplines offrent l'opportunité de concourir à l'éducation à la sexualité, parmi lesquelles les sciences de la vie et de la Terre occupent une place particulière dans l'acquisition de savoirs biologiques et scientifiques.

Les séances d'éducation à la sexualité sont planifiées en début d'année scolaire et prévues dans l'horaire global annuel des élèves. Elles sont prises en charge par des personnels volontaires des équipes éducatives formés, et des partenaires extérieurs ayant reçu l'agrément national ou académique.

Source Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid46864/orientations-nationales-et-objectifs.html> [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.